

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 27 mars 2023 à 18 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur générale, François Leduc et la greffière Stéphanie Lelièvre.

**A-23-03-14**

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**A-23-03-15**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par l'assistante-greffière avec le retrait suivant :

7.1 Nomination d'un pompier pouvant exercer la charge de directeur de la Sécurité incendie en cas d'absence

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-23-03-16

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MARS 2023**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 6 mars 2023, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 6 mars 2023.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-03-17

**DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL DE LA LIÈVRE - HYDRAULIQUE SYMS**

CONSIDÉRANT la demande d'achat de terrain dans le Parc industriel de la Lièvre présentée par Hydraulique Syms inc.;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Laurier a fait l'acquisition de ce terrain en vertu de la Loi sur les immeubles industriels municipaux;

CONSIDÉRANT que l'entreprise désire établir un garage d'environ 223 mètres carrés pour y faire la réparation et la mise à neuf des composantes hydrauliques industrielles visant les industries de la construction, de l'excavation, des usines de pâte et papier, des industries dans le domaine forestier et des municipalités;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères de la Loi;

CONSIDÉRANT que la superficie de terrain demandée est 3 700 mètres carrés, soit la superficie minimale exigée;

CONSIDÉRANT que le terrain convoité, parcelle 7, est situé entre 2 terrains vacants limitant ainsi le type d'entreprises pouvant s'installer dans le Parc industriel;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter le projet présenté par Hydraulique Syms pour l'achat d'un terrain de 3 700 mètres carrés dans le Parc industriel de la Lièvre conditionnellement à ce que le promoteur dépose un plan d'implantation préliminaire du bâtiment projeté.

Ledit achat est conditionnel à ce que le projet respecte les règlements d'urbanisme et le P.I.I.A. en vigueur dans le Parc industriel de la Lièvre et que le promoteur modifie l'emplacement de son entreprise par la parcelle numéro 6 ou 8 selon le plan joint en annexe.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**A-23-03-18**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA MAISON LYSE-BEAUCHAMP - SOUTIEN À LA MISSION GLOBALE DE L'ORGANISME**

D'autoriser la trésorière à émettre un chèque de 7 500 \$ à l'ordre de la Maison Lyse-Beauchamp, sise au 770, rue Olivier-Guimond, bureau 1 à Mont-Laurier (Québec) J9L 2Y6, à titre de contribution financière pour supporter l'organisme dans leur mission globale d'offrir des services aux personnes en situation d'itinérance ou en situation d'urgence sociale.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**A-23-03-19**

**AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ - CONTRIBUTION À LA MAISON LYSE-BEAUCHAMP**

CONSIDÉRANT que la demande de la Maison Lyse-Beauchamp n'a pas été retenue lors de la réunion de la commission et que l'organisme a été invité à déposer une nouvelle demande;

EN CONSÉQUENCE, d'affecter un montant de 7 500,00 \$ à même le surplus non affecté de l'agglomération de Mont-Laurier pour financer une contribution au poste Santé et bien-être - autres contributions aux organismes.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-03-20

**SIGNATURE D'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE D'ENTRAIDE  
AUTOMATIQUE SELON LES PROTOCOLES D'APPELS INCENDIES  
ÉTABLIS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

CONSIDÉRANT le projet de renouvellement du schéma de couverture de risque;

CONSIDÉRANT l'article 11 du plan de mise en œuvre du schéma qui consiste à optimiser le déploiement afin que la force de frappe revête un caractère optimal;

CONSIDÉRANT que la notion de force de frappe inclus le besoin en eau lors de l'attaque initial;

CONSIDÉRANT la disponibilité et la proximité d'équipement et de personnel à la caserne de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain pour une portion du territoire en direction de cette municipalité;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la signature de l'entente relative à la fourniture d'entraide automatique selon les protocoles d'appels incendies établis à intervenir avec la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-03-21

**ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR ROBY THOMPSON,  
EMPLOYÉ AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

D'accepter la démission de monsieur Roby Thompson à titre de Pompier à temps partiel au Service de la sécurité incendie effective le 13 mars 2023.

Le conseil d'Agglomération remercie monsieur Thompson pour les 14 années de bons et loyaux services qu'il a rendus à la communauté et lui souhaite bonne chance dans ses futurs projets.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-03-22

**ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR CLAUDE THIBAUT,  
EMPLOYÉ AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

D'accepter la démission de monsieur Claude Thibault à titre de Pompier à temps partiel au Service de la sécurité incendie effective le 17 mars 2023.

Le conseil d'Agglomération remercie monsieur Thibault pour les 4 années de bons et loyaux services qu'il a rendus à la communauté et lui souhaite bonne chance dans ses futurs projets.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-23-03-23

**ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR SIMON LEFEBVRE,  
EMPLOYÉ AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

D'accepter la démission de monsieur Simon Lefebvre à titre de Pompier à temps partiel au Service de la sécurité incendie effective le 22 mars 2023.

Le conseil d'Agglomération remercie monsieur Lefebvre pour les 4 années de bons et loyaux services qu'il a rendus à la communauté et lui souhaite bonne chance dans ses futurs projets.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-23-03-24

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

---

Daniel Bourdon, maire

---

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

---

Daniel Bourdon, maire